



Saint-Jean-d'Angély, le 11 mai 2021

DÉCISION DU MAIRE
N° 2021_SF_DEC9

La Maire de la Ville de SAINT JEAN D'ANGÉLY,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2337-3,

Vu le budget primitif 2021 adopté par la conseil municipal le 1^{er} avril 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal de SAINT JEAN D'ANGÉLY du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 3,

DECIDE

De contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 850 000 € destiné à financer les investissements 2021 du budget principal VILLE.

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

- **Score GISSLER** : 1A
- **Montant du contrat** : 850 000 €
- **Durée** : 20 ans (240 mois)
- **Mobilisation des fonds** : Déblocage 10 % des fonds dans les 6 mois à compter de la signature du contrat et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.
- **Frais de dossier** : 0,10 % du montant du financement soit 850 €, le montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté.

Caractéristiques du prêt

- **Périodicité** : trimestrielle
- **Date de la première échéance** : 01/02/2022
- **Mode d'amortissement** : constant
- **Taux d'intérêt annuel** : taux fixe de 0,92 %

AR PREFECTURE

017-211703475-20210511-2021_SF_DEC9-DE

Regu le 11/05/2021

- **Base de calcul des intérêts** : 360/360 jours.
- **Remboursement anticipé** : possible de rembourser partiellement ou totalement sous réserve du paiement des indemnités financières actuarielles et de gestion.

Article 2

La présente décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil Municipal.

La Maire,

Françoise MESNARD

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20210511-
2021_SF DEC9

Accusé de réception Sous-préfecture
le

.....
Affiché le 11 mai 2021